

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 36**Séance du : 18 octobre 2022****Objet : CAV - Avenant à la délégation d'instruction des autorisations d'urbanisme****Nombre de conseillers en exercice : 15****Date de convocation : 12 octobre 2022****Date d'affichage : 21 octobre 2022**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - Mme Alison CALPENA JUAREZ (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Johann BOUGARDIER - Mme Christelle ROY (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Communauté d'Agglomération de Vesoul assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

La Communauté d'Agglomération de Vesoul propose à la commune de signer un avenant n° 1 à la convention initiale qui détermine les modalités d'intervention pour la prise en compte de la dématérialisation des ADS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention fixant les modalités de délégation de l'instruction des actes et autorisations du droits des sols.

Nombre de votants : 14**Vote : 14 Pour.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA